

DATE :
le 16 août 2023

PRINCIPAUX :
Lisa Calder, MD, MSc, FRCPC, Directrice générale, ACPM
Jean-Hugues Brossard, MD, CSPQ, FRCPC Président, ACPM

SUJET:
Faits saillants de l'année

00:00:01
Jean-Hugues Brossard : (Voix de l'interprète) Merci Mme McGregor pour vos paroles. **(Fin de l'interprétation)**

00:00:08
Nous sommes réunis aujourd'hui à Montréal et je profite de cette rencontre pour faire cette reconnaissance du territoire autochtone non cédé et non abandonné sur lequel nous sommes rassemblés. Tiohtià:ke/Montréal est considéré comme un lieu de rassemblement par plusieurs Premières Nations, et nous reconnaissons le peuple Kanien'kehá:ka comme le gardien des terres et des eaux du territoire sur lequel nous nous trouvons aujourd'hui. En tant qu'organisation, nous reconnaissons tous les premiers peuples qui étaient ici avant nous, ceux qui vivent avec nous maintenant et les sept générations à venir.

00:00:39
Je tiens également à mentionner que les bureaux de l'ACPM situés à Ottawa se trouvent sur le territoire non cédé et non abandonné de la Nation algonquine Anishinabeg, dont la présence en ces lieux remonte à des temps immémoriaux. Nous tenons à rendre hommage à ces terres ainsi qu'à l'ensemble des Premières Nations, des Inuits et des Métis de l'Île de la Tortue. Merci. Lisa?

00:01:06
Lisa Calder : Merci Jean-Hugues. Alors j'ai un couple de détails à partager avec vous.

00:01:22
Alors, je rappelle que seuls les membres en règle et qui assistent en personne peuvent voter, conformément au Règlement de l'ACPM. Il s'agira d'un vote à main levée. De plus, seuls les membres en règle peuvent poser des questions. Le nom des personnes qui poseront des questions figurera dans le procès-verbal. Les membres dans la salle sont invités à se présenter à l'un des micros pour poser leurs questions. Les membres qui assistent à l'événement en ligne ou les personnes qui ne veulent pas utiliser un micro peuvent poser leurs questions par l'intermédiaire de l'application Slido. Alors, consultez le document placé sur les tables ou cliquez sur le bouton Soutien technique à l'écran pour obtenir les directives à ce sujet.

00:02:22

Jean-Hugues Brossard : Merci Lisa. Donc maintenant, j'aimerais vous présenter les personnes qui sont assises sur le podium devant vous et qui potentiellement s'adresseront à vous aujourd'hui. Donc, vous connaissez déjà le D^r Armand Aalamian, directeur administratif de l'Éducation, qui a animé la session précédente. Nous avons M^e Dominic Crolla, chef du contentieux de l'ACPM, qui fait des choses d'avocat, il écrit actuellement; le D^r Michael Curry, membre du conseil de l'ACPM et président du Comité d'audit, il est juste là ici dans la salle; D^{re} Pamela Eisener-Parsche, directrice administrative de l'Expérience membre, qui est un euphémisme pour parler du département médico-légal; Cory Garbolinsky, qui est le directeur administratif et chef de la direction financière, Services financiers, donc le CFO, juste ici; Christine Holstead, directrice administrative, Stratégie et exploitation – *Christine is at the end of the...* juste à la fin de la table; Leah Keith, directrice administrative, Personnel et culture – *there*; et le D^r Birinder Singh, premier vice-président, il est au bout; Chantz Strong, directeur administratif, Recherche et analytique et chef de la protection des renseignements personnels; et D^r Todd Watkins, qui est le directeur général adjoint.

00:03:57

Dans la salle, nous avons une ancienne présidente et deux anciens présidents, D^{re} Debra Boyce, juste là, D^r William Tucker, s'il est là, je ne sais pas, et D^r Peter Fraser, *just there*. Ainsi que l'ensemble des membres du Conseil de l'ACPM qui sont présents aujourd'hui dans la salle. Les D^{rs} John Gray et Doug Bell, deux anciens directeurs généraux, sont également dans la salle et je vous remercie tous pour votre participation et d'être venus aujourd'hui à cette assemblée.

00:04:35

Donc un scrutateur et une scrutatrice ont été choisis avant l'assemblée d'aujourd'hui. Il s'agit du D^r Steven Bellemare et de la D^{re} Debra Boyce, qui en cas de vote, vont agir comme scrutateurs. Est-ce qu'il y a dans la salle des membres qui s'objectent à ce que l'une de ces personnes remplisse les fonctions de scrutateur ou scrutatrice aujourd'hui? Merci de collaborer. Et puisqu'il n'y a pas d'opposition, ils vont pouvoir remplir ces fonctions. Donc, Debra, Steven, vous êtes scrutateurs maintenant. Continuons.

00:05:21

OK, maintenant j'aimerais qu'on passe au procès-verbal de l'assemblée annuelle de 2022 qui a été publié sur le site web de l'association en vue de la présente assemblée. Or, comme Lisa vous l'a dit, n'oubliez pas que seuls les membres actifs qui assistent à l'assemblée peuvent voter. Si vous voulez apporter une modification au procès-verbal, vous pouvez vous lever et utiliser les micros dans la salle. Et donc, je vous laisse quelques secondes pour décider si vous voulez modifier le procès-verbal. *Susan Chafe moves and Gerry Craigen is seconding.*

00:06:04

Seconde. Donc nous avons une proposition d'adoption du procès-verbal qui est supportée et appuyée. Comme il n'y a aucune modification qui a été proposée, donc c'est le temps de voter à main levée. Que ceux qui sont en faveur de l'adoption du procès-verbal lèvent la main et la gardent levée quelques minutes. Excellent. Merci. Donc le procès-verbal de l'assemblée 2022 est approuvé. Lisa.

00:06:47

Lisa Calder : Merci Jean-Hugues. Durant les prochaines minutes, Jean-Hugues et moi expliquerons comment l'ACPM a contribué à la valorisation du système de santé l'année dernière en appuyant les médecins et les patients. L'année dernière, encore une fois, était difficile. La COVID-19, la crise des drogues toxiques et la pénurie des ressources, incluant la pénurie de main-d'œuvre en santé, ont continué d'éprouver médecins, patients et prestataires de soins. Et vous nos membres avez dû affronter de nouveaux risques médico-légaux dans pratiquement tous les domaines de la profession. Il n'est pas exagéré de dire que le système de santé a atteint un point de rupture.

00:07:33

En ces temps difficiles, l'ACPM a d'abord et avant tout cherché à vous offrir un soutien empathique. Nous avons modernisé l'Association et nous l'avons fait d'une manière concertée. Je laisse maintenant la parole à Jean-Hugues qui vous expliquera de quelle façon nous avons été là pour nos membres.

00:07:56

Jean-Hugues Brossard : Merci Lisa. Donc, comme le montre la diapositive... la diapositive... la diapositive... Oui! Voilà la diapositive. Donc comme le montre la diapositive, nos membres ont pu compter en 2022 sur nous, l'ACPM pour obtenir du soutien, du soutien donné par des médecins-conseils par leurs pairs. Nous avons reçu plus de 29 000 demandes d'assistance en 2022 et nous avons eu plus de 49 000 interactions avec nos 108 000 membres. Nous avons offert des conseils d'experts et nous avons assuré une défense basée sur nos principes éthiques dans plus de 5 000 dossiers de plaintes auprès du Collège, 5 000, et conclu près de 2 000 dossiers de plaintes intrahospitalières et conclu 760 dossiers d'action en justice.

00:08:55

Nous avons continué d'offrir des conseils en temps opportun sur des enjeux importants comme la pénurie de main-d'œuvre en santé, par exemple. Mais l'une des choses qui me rendent le plus fier de l'ACPM, c'est la confiance que nos membres nous accordent : 93 % des membres interrogés étaient d'avis qu'après une conversation avec leur médecin-conseil, cette conversation avait eu un impact positif sur leur pratique. Nous recevons régulièrement des commentaires de nos membres comme celui qui est présenté à la diapo, et que je vous laisse lire.

00:09:36

Nous parlons avec des membres tous les jours. Nous savons que l'épuisement professionnel chez les médecins a atteint un point culminant, un sommet. Nous savons

aussi qu'il existe un lien direct entre le bien-être des médecins, la sécurité des soins médicaux et les risques médico-légaux. En 2022, nous avons recruté de nouveaux médecins-conseils pour augmenter notre capacité de soutien et nous avons continué à former notre personnel et notre équipe juridique pour qu'ils soient mieux en mesure d'aider les membres en détresse. Ils le faisaient avant et ils le feront mieux dans le futur.

00:10:12

Je suis fier de dire que le simple fait de discuter avec un membre de cette équipe aide souvent les membres à diminuer leur niveau de stress et favorise la sécurité des soins. Je vous enjoins à lire un autre commentaire d'un de nos membres qui illustre comment nous pouvons aider et comment une conversation avec un membre de l'équipe peut aider. Merci. Lisa.

00:10:42

Lisa Calder : Merci Jean-Hugues. En plus de soutenir le bien-être des médecins, l'ACPM joue un autre rôle essentiel : celui de verser, au nom de ses membres et en temps opportun, une compensation financière appropriée aux patients qui ont subi un préjudice à la suite de soins négligents, ou au Québec, d'une faute professionnelle.

00:11:03

En 2022, nous avons versé 279 millions de dollars en compensations financières. Au cours des 10 dernières années, nous avons versé un total de près de 2,3 milliards de dollars en compensations financières, pour une moyenne de 229 millions de dollars par année. Une de nos priorités est de prévenir les préjudices aux patients d'abord et avant tout en offrant à nos membres éducation, conseils et soutien. Cependant, en cas de préjudice où la négligence ou faute professionnelle a été démontrée, les patients et nos membres peuvent être sûrs d'une chose : nous serons là pour verser une compensation financière. Pour le faire, nous devons nous assurer d'avoir les fonds requis. C'est pourquoi nous prenons toutes les mesures nécessaires, par exemple en nous montrant prudents dans nos placements.

00:12:03

Communication de nos placements. Il faut savoir que notre situation financière varie selon notre portefeuille de placements. C'est un facteur très important dont nous tenons compte lorsque nous établissons les cotisations chaque année. Même si nous gérons nos placements avec prudence, nous ne sommes pas à l'abri de la volatilité des marchés. Comme vous le savez probablement, 2022 est la pire année enregistrée par le marché boursier récent et le rendement de notre portefeuille de placements, comme celui de beaucoup d'autres, a été inférieur à nos cibles. Même si nous faisons de notre mieux pour assurer la stabilité des cotisations à long terme, notre capacité de le faire dépend en partie du rendement de nos placements. De plus, notre situation financière et les cotisations changent selon les coûts médico-légaux, qui varient d'une année à l'autre.

00:13:02

En 2022, nous avons observé dans plusieurs régions une augmentation des coûts médico-légaux qui comprennent les compensations financières versées aux patientes et patients. Aussi, l'augmentation des coûts médico-légaux et le rendement inférieur de nos placements ont entraîné un recul de notre situation financière globale. Nous en reparlerons plus tard lorsque nous présenterons les cotisations de 2024, mais l'ACPM gère ses finances selon une approche à long terme, y compris lorsqu'elle établit les cotisations.

00:13:41

Chaque année, nous établissons les cotisations de façon à assurer la viabilité financière de l'Association, en tentant toutefois de les maintenir aussi basses que possible. Nous nous adaptons et nous réagissons adéquatement aux changements et aux tendances dans les marchés d'investissement et la sphère médico-légale.

00:14:02

Au final, notre objectif est de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour soutenir les membres et verser des compensations financières aux patients aujourd'hui, demain et dans un avenir lointain. Nous reparlerons des cotisations de 2024 sous peu, mais pour l'instant, revenons aux faits saillants de l'année.

00:14:27

J'aimerais maintenant parler d'équité, de diversité et d'inclusion, ou d'EDI. L'EDI est essentielle aux soins de santé. Nous savons que le racisme et les inégalités dont sont parfois victimes nos membres et leur patientèle, ébranlent les médecins, compromettent la sécurité des soins et induisent un risque médico-légal. En tant qu'organisation qui protège les médecins et qui favorise les prestations de soins médicaux sécuritaires, nous avons la responsabilité de parer ce risque et de limiter les préjugés et les inégalités dans les services que nous offrons.

00:15:12

La promotion de l'EDI est un processus continu et un certain nombre d'activités sont en cours au sein de l'association. L'année dernière, nous avons lancé notre stratégie en matière d'EDI pour mener à bien cette tâche et nous avons récemment fait de l'EDI un élément clé de notre plan stratégique. En 2022, nous avons offert une formation exhaustive sur l'EDI et sur la façon de lutter contre les préjugés aux membres du Conseil et à l'équipe de direction de l'ACPM.

00:15:48

Dans une optique de réconciliation, nous avons consulté des leaders et partenaires autochtones pour examiner des approches culturellement adaptées de règlement des conflits liés aux soins médicaux. Nous explorons également les approches réparatrices possibles aux préjudices pour la santé dans le domaine médico-légal. Enfin, nous cherchons présentement à recruter une ou un responsable stratégique EDI. Cette personne relèvera de moi et nous aidera à renforcer nos activités relatives à l'EDI. Je me réjouis à l'idée de poursuivre ce travail et d'améliorer notre capacité à offrir à nos membres un soutien juste, équitable et inclusif. Jean-Hugues.

00:16:40

Merci Lisa. Alors toujours dans les actualités de l'année, et toujours dans cette vision de modernisation de l'organisation, nous évaluons aussi notre modèle de gouvernance. Or, durant la dernière assemblée annuelle l'an dernier, une motion a été adoptée pour que l'ACPM revoie ses processus de gouvernance. Cette motion a été soumise au bon moment, puisqu'une évaluation du modèle de gouvernance avait déjà été entamée par le Conseil et par la direction de l'ACPM.

00:17:12

Et maintenant, il s'agit d'un élément clé de notre nouveau plan stratégique. Nous savons tous que le monde évolue et que nous devons nous adapter. Et pour continuer à répondre aux besoins de nos membres et à surmonter les défis auxquels nous sommes confrontés, nous devons avoir un modèle de gouvernance moderne et souple. Nous sommes à mi-parcours d'un processus d'examen de deux ans qui vise à mettre à jour notre modèle de gouvernance. Nous évaluons toutes les facettes de notre gouvernance, y compris le nombre de membres au Conseil, la composition du Conseil, le rôle du Conseil, l'objectif et le nombre des comités ainsi que leur composition.

00:17:56

Et pour nous aider à faire cette grande revue qui ne peut pas se faire autrement que complète, nous avons fait appel au cabinet-conseil Watson Advisors, qui sont des experts en gouvernance et qui aident depuis de nombreuses années – et qui ont aidé depuis de nombreuses années – des organisations à adopter des pratiques de gouvernance plus modernes et à renforcer la fonction et le rôle du Conseil d'administration.

00:18:21

Avec Watson, nous avons élaboré un plan solide pour moderniser notre modèle de gouvernance. Nous avons effectué une analyse de l'environnement, nous avons évalué les modèles de nos partenaires et d'autres organisations de protection médicale au Canada, au Royaume-Uni, en Australie et aux États-Unis. Notre comité de gouvernance s'est réuni sur une base régulière, 11 fois semble-t-il, et continue de travailler en collaboration avec le Conseil, et nous arrivons à cette étape où nous avons besoin de connaître votre avis. Dès cet automne, chaque membre aura l'occasion de s'exprimer sur notre modèle de gouvernance actuel et sur les changements qui devraient y être apportés. Vous pourrez le faire en répondant à un sondage que vous recevrez par courriel.

00:19:14

Considérant la nature particulière, peut-être même unique de l'ACPM, le changement du modèle de gouvernance ne sera ni facile ni rapide. Nous nous sommes toutefois engagés en assemblée l'an dernier à vous remettre un plan à propos duquel vous devrez voter à l'assemblée annuelle de 2024 l'an prochain, et nous tiendrons cet engagement. Et donc, sur la revue de gouvernance, deux choses sont à retenir. Nous avons entrepris les démarches pour moderniser notre modèle de gouvernance et nous

avons besoin de votre avis et les membres seront consultés cet automne. Restez à l'affût, plus de détails à venir sur cette consultation.

00:19:57

Changement de sujet : le rôle de l'ACPM consiste aussi en partie à promouvoir l'amélioration des systèmes de santé pour permettre à nos membres de se concentrer sur la prestation de soins médicaux sécuritaires. Les différents gouvernements envisagent presque tous d'apporter des changements importants au système de santé et il est essentiel que nous puissions participer à cette discussion. En 2022, nous avons collaboré avec divers partenaires pour contribuer à l'élaboration de politiques sur des enjeux clés comme les soins virtuels et l'aide médicale à mourir, comme exemple, et sur d'autres enjeux qui affectent les médecins, leurs patients et le système de responsabilité médicale.

00:20:42

Nous avons eu 397 rencontres avec nos partenaires et soumis 38 mémoires aux différents paliers de gouvernement et aux organismes de réglementation de la médecine, ce qui nous a permis de plaider en faveur de changements qui permettront d'améliorer les milieux de pratique des médecins et la sécurité des soins. Nous savons qu'en collaborant avec d'autres organisations médicales, nous contribuons au renforcement des systèmes de santé et nous sommes conscients que la collaboration est la voie d'avenir pour l'amélioration systémique de nos modèles de santé. Lisa.

00:21:23

Lisa Calder : L'ACPM est l'un des plus importants fournisseurs d'activités de développement professionnel continu en médecine au Canada. En 2022, elle a donc offert plusieurs activités d'apprentissage fondées sur des données probantes, ce qui représente l'un des avantages de l'adhésion. Les activités éducatives de l'ACPM portent sur les concepts médico-légaux fondamentaux et comptent des activités d'apprentissage adaptées pour aider les membres de différentes spécialités à prodiguer des soins sécuritaires. Nous offrons même des conseils éducatifs personnalisés aux membres qui sont confrontés à des problèmes médico-légaux récurrents.

00:22:06

En 2022, nous avons offert des activités éducatives essentielles sur les risques médico-légaux aux résidentes et résidents des 17 facultés de médecine du Canada par l'intermédiaire de l'atelier Introduction à la sécurité des patients. Après la dissolution de notre filiale Saegis, nous avons intégré cinq de ces ressources éducatives aux activités de l'ACPM, consolidant ainsi notre engagement envers l'apprentissage. Nous avons continué de moderniser notre façon d'offrir nos activités éducatives pour permettre aux membres d'accéder facilement aux ressources éducatives pertinentes et nécessaires pour améliorer la sécurité, la fiabilité et la qualité des soins de santé.

00:22:58

En 2022, nous avons poursuivi nos efforts de modernisation, tiré parti de notre base de données médico-légales de façon novatrice et amélioré la communication à nos

membres et partenaires des fruits de nos recherches et idées. Nous avons rédigé 66 rapports analytiques pour répondre aux membres cherchant à obtenir des renseignements médico-légaux, pour soutenir la recherche dans le domaine de la sécurité des patients et pour contribuer à la transmission des connaissances.

00:23:32

Pour améliorer la sécurité des patients, nous avons ajouté la page Sachez quels sont vos risques à notre site web. Cela permet aux médecins d'obtenir des renseignements sur les principaux facteurs associés à un risque médico-légal selon leur code de travail. La page Sachez quels sont vos risques incite également les médecins à effectuer des activités d'apprentissage, y compris des ateliers, des activités d'apprentissage en ligne ou la consultation des bonnes pratiques. Nous avons aussi publié des articles revus par des pairs. Par exemple, les résultats de notre recherche sur les retards dans le diagnostic du sepsis ont été publiés dans la revue Critical Care et ont suscité beaucoup d'intérêt parmi les médias. Des articles ont d'ailleurs été publiés à ce sujet dans La Presse Canadienne, La Presse, Profession Santé et Le Devoir.

00:24:30

En publiant les résultats de nos recherches, nous souhaitons aider nos membres à améliorer la sécurité des soins qu'ils prodiguent et à réduire le risque de préjudices. Je laisse la parole à Jean-Hugues.